

**JUSTICE POUR LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS :
UNE CLINIQUE JURIDIQUE POUR LES VICTIMES**



Rapport final
Résumé

**Présenté au ministère de la Justice du Canada
(Fonds d'aide aux victimes)**

Par
Jo-Anne Wemmers
Amissi Manirabona
Marika Lachance Quirion
Audrey Deschênes
Justine Rivard

Pour obtenir la version complète du rapport,
contactez info@cjavac.ca

30 septembre 2023

Résumé

En septembre 2021, la Clinique juridique pour les victimes d'actes criminels (CJVAC) a ouvert ses portes à l'Université de Montréal. Créée par les professeurs Jo-Anne Wemmers (École de Criminologie, Faculté des arts et des sciences) et Amissi Manirabona (Faculté de droit), la CJVAC constitue un service de consultation sociojuridique qui se conjugue avec une activité pédagogique. Elle vise à créer un espace où les victimes peuvent obtenir des informations pertinentes sur le processus de justice criminelle et sur des ressources disponibles en vue d'atténuer l'impact du crime sur leur vécu.

L'aspect novateur de la CJVAC consiste dans le mariage entre victimologie et droit pénal, ce qui apporte une perspective interdisciplinaire à la problématique de l'accès à la justice pour les victimes d'actes criminels. Une équipe dévouée d'étudiants ayant une expertise en droit et en criminologie, supervisée par des professionnels du domaine, est chargée de répondre aux questions des victimes. Avant d'entrer en contact avec les victimes, les étudiants bénévoles suivent une formation spécialisée ayant été développée par l'équipe de la direction. Toutes les interactions se déroulent dans un environnement virtuel, couvrant l'ensemble du Québec. Au cours de la consultation initiale, les personnes victimes détaillent leur situation, après quoi notre équipe fixe avec elles une consultation de suivi. En règle générale, cette consultation subséquente a lieu environ deux semaines plus tard, au cours de laquelle les personnes victimes obtiennent des renseignements juridiques pertinents et des recommandations sur les ressources d'aide qui correspondent à leur situation particulière.

De septembre 2021 au 30 juin 2023, les activités de la CJVAC faisaient l'objet d'une évaluation. Durant cette période, 53 victimes ont bénéficié des services de la CJVAC et 35 étudiants étaient bénévoles à la clinique. L'évaluation de la CJVAC vise à vérifier l'impact des activités menées en son sein sur les victimes d'actes criminels et sur les étudiants en droit et en criminologie. Plus précisément, les objectifs du projet visent à évaluer : 1) la satisfaction des victimes avec la CJVAC; 2) l'impact des services de la CJVAC sur l'expérience des victimes avec le système de justice pénale; et 3) l'impact de la CJVAC sur les attitudes et perceptions des étudiants en droit et en

criminologie. Au total, 6 victimes (11%) ont participé à deux entrevues afin de comprendre leur satisfaction et leurs expériences avec le système de justice pénale. En ce qui concerne les étudiantes, 17 (49%) d'entre elles ont participé à des groupes de discussion, dont 9 en criminologie et 8 en droit.

Les victimes qui ont contacté la CJVAC étaient surtout des femmes (74%), victime directe (91%) d'un crime violent (96%). Elles ont consulté la CJVAC surtout pour avoir de l'information sur le droit criminel, comme leurs recours et droits dans le processus pénal, mais aussi sur d'autres ressources, comme le programme d'indemnisation pour les victimes d'actes criminels (IVAC), ainsi que sur les autres domaines juridiques, comme le droit familial. Plusieurs victimes qui ont contacté la CJVAC n'avaient pas porté plainte, mais grâce à l'aide de la CJVAC, elles ont pu obtenir de bonnes informations afin de décider si elles voulaient porter plainte ou non, et en cas de plainte, quelles seraient les conséquences et exigences pour la suite du processus. Les victimes étaient également informées des autres ressources, comme la justice réparatrice. En leur donnant accès à de bonnes informations, la CJVAC visait à favoriser l'accès des victimes à la justice. La CJVAC et son personnel sont grandement appréciés des victimes d'actes criminels. Elles ont toutes avancé que les services d'information de la CJVAC leur ont permis de mieux comprendre le fonctionnement du système de justice pénale et de prendre des décisions éclairées.

Les victimes au Canada ont droit à l'information, la participation, la protection, et le dédommagement. Les étudiantes bénévoles ont informé les victimes de leurs droits et comment les faire valoir. Bien que les étudiantes s'attendaient à ce que les victimes présentent un besoin d'information, elles étaient étonnées de constater à quel point les victimes manquaient même des informations de base. Sans connaître leurs droits, il serait difficile pour les victimes de les faire valoir. Les étudiantes ont donc essayé d'expliquer les règles d'une façon claire et accessible aux non-juristes. Apparemment, elles ont effectivement réussi puisque, selon les victimes, la CJVAC a positivement influencé leur confiance envers le système de justice pénale.

Cependant, les victimes qui ont rapporté le crime et qui ont vu leur dossier progresser dans le système de justice pénale ont indiqué que leur confiance envers ce système a diminué au cours de leur passage dans celui-ci. La majorité des victimes ont rapporté avoir vécu au moins une forme de victimisation secondaire par une institution ou une organisation du système de justice. Ce sont d'ailleurs les expériences de victimisation secondaire vécues par certaines victimes de notre échantillon qui les rendent réticentes à collaborer à nouveau avec le système de justice pénale si elles font l'objet d'un crime dans le futur.

La CJVAC contribue à faire mieux connaître aux victimes les services d'aide et les lois qui existent. Les services d'information offerts à la CJVAC permettent aux victimes de mieux comprendre le système de justice pénale et son fonctionnement, mais cela n'empêche pas les mauvaises expériences que ces dernières peuvent vivre avec certains acteurs. Lors des entrevues, les victimes ont parlé de leurs expériences négatives avec les policiers, le procureur (DPCP), le juge ou avec des organisations et institutions du système de justice au sens large, comme l'IVAC. Cependant, en s'assurant que les victimes connaissent leur droits et recours, la CJVAC peut encourager la mise en œuvre des principes, des lignes directrices et des lois pour répondre aux besoins des victimes.

Comme activité pédagogique, la CJVAC contribue à mieux faire connaître les conséquences de la victimisation, les besoins des victimes, les services d'aide et les lois qui existent. Les étudiants des deux disciplines ont beaucoup apprécié l'expérience de travailler en équipe interdisciplinaire. L'implication des étudiants au sein de ce service interdisciplinaire permet, d'un part, aux étudiantes en criminologie de réaliser la valeur considérable des services et ressources d'aide pour les victimes. Elles percevaient leur futur rôle humanisant et visant à accompagner les victimes dans leur processus de rétablissement. En travaillant avec les étudiantes en droit, elles ont considéré qu'il devrait faire partie de leur futur rôle d'avoir des connaissances de base en droit car cela a optimisé leurs interventions auprès des victimes.

D'autre part, l'exposition des futurs juristes au rôle et aux connaissances des futurs criminologues apporte un côté plus humain et empathique à l'exercice du droit. Les étudiantes en droit ont réalisé l'importance, dans le cadre de leur futur rôle de juristes, de considérer les victimes au-delà de la dimension juridique de leur vécu, pour mieux interagir avec elles et garder en tête leurs différents besoins; par exemple, en choisissant les mots à utiliser avec les victimes pour éviter de les blesser, ainsi qu'en leur offrant un éventail d'options afin de renforcer leur pouvoir décisionnel. Elles croyaient que leur futur rôle de juristes devrait continuer de les amener à se familiariser avec les besoins des victimes autres que juridiques, puis avec les ressources d'aide disponibles pour les référer.

Finalement, les étudiantes ont perçu que leur travail auprès des victimes était optimisé par la collaboration interdisciplinaire, faisant en sorte qu'elles considéraient devoir apporter avec elles, dans leur future carrière, les connaissances acquises grâce à leurs collègues. Les deux disciplines partageaient donc la perception qu'elles devront, au bénéfice des victimes, travailler en collaboration dans leur future carrière avec les autres acteurs et intervenants du système. Grâce aux équipes interdisciplinaires, elles ont reconnu comment leur travail est complémentaire : les réponses juridiques influencent l'accompagnement victimologique proposé et vice-versa. Les étudiantes étaient fières de leur travail et de ce qu'elles ont pu offrir aux victimes, mais elles ont également apprécié les limites de leur profession et les forces de l'autre discipline. Le travail en équipe interdisciplinaire a favorisé la collaboration et la communication entre les disciplines, dont elles pourront bénéficier dans leur futur professionnel. Cette expérience les a décloisonnées, sans confondre les disciplines : la contribution unique de chacune était devenue plus clair.

Bref, la CJVAC apparaît donc comme un service essentiel pour les victimes et pour les professionnels de demain. Elle contribue à faire mieux connaître les conséquences de la victimisation, les besoins des victimes, les services d'aide et les lois qui existent. De telles initiatives, qui permettent notamment de bonifier la formation des étudiants en ce qui concerne les besoins et les droits des victimes, sont primordiales afin de parvenir au réel changement, à encourager le respect des droits des victimes, et à améliorer l'accès des victimes à la justice.



N.B. Depuis juillet 2023, la Clinique juridique pour les victimes d'actes criminels a changé de nom. Il s'agit désormais du Centre de justice pour les victimes d'actes criminels.

Pour obtenir la version complète de ce rapport, contactez le Centre de justice à l'adresse courriel suivante : info@cjvac.ca